

---

**Arrêté ministériel portant agrément de l'asbl Service  
laïque d'aide aux justiciables de la province du  
Luxembourg, en tant que partenaire apportant de l'aide  
aux justiciables**

**A.M. 13-12-2017**

**M.B. 20-02-2018**

Par arrêté ministériel du 13 décembre 2017, l'asbl Service laïque d'aide aux justiciables de la province de Luxembourg sise 45, avenue de Bouillon à 6800 est agréée en qualité de partenaire apportant de l'aide aux justiciables.

L'asbl Service laïque d'aide aux justiciables de la province de Luxembourg est agréée pour exercer les missions suivantes :

- aide sociale pour l'arrondissement judiciaire du Luxembourg
- aide psychologique pour l'arrondissement judiciaire du Luxembourg
- aide au lien pour l'arrondissement judiciaire du Luxembourg

L'agrément prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour une durée de six ans.